BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 1. — JANVIER 1847.)

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 4 JANVIER 1847,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. TAILLANDIER, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

694. M. le comte Francisque DE SUGNY, rue Saint-Dominique Saint-Germain, n° 23, présenté par M. de Barante ;

695. M. le baron DE BILLING, ministre de France à Copenhague, rue d'Anjou Saint-Honoré, présenté par M. le comte de Reiset ;

696. M. Paul CHÉRON, rue de la Vrillière, présenté par M. Ravenel.

Ouvrages offerts à la Société.

De la part de l'auteur, M. de Witte :

Sur les représentations d'Adonis, lettre à M. Otto Jahn professeur à Greifswald ; Paris, 1846 ; br. in-8.

La Consécration de la massue d'Hercule ; Paris, 1846 ; br. in-8.

De la part de M. de Caumont :

Bulletin monumental, nos 5 et 7 du t. XII; Caen 1846, 2 br. in-8.

Correspondance.

M. de Barante exprime ses regrets de ne pouvoir présider aujourd'hui la séance du Conseil, étant obligé de se trouver à la même heure au ministère de l'intérieur, dans le sein d'une commission dont il est aussi Président, et dont il n'a pas dépendu de lui de changer l'heure de la réunion.

— M. F. de Champagny adresse des remercîments de son admission au nombre des membres de la Société.

— M. Taranne ayant été informé que, dans la précédente séance, un membre avait appelé de nouveau l'attention du Conseil sur la proposition faite, il y a plusieurs années, de publier *Frédégaire*, demande à être chargé du soin de cette nouvelle édition. Après la publication de *Grégoire de Tours* dont M. Taranne fut un des éditeurs, il avait été à peu près convenu que le Conseil lui confierait l'édition de *Frédégaire* qui en est comme le complément indispensable ; il commença même à en traduire une vingtaine de chapitres ; mais le Conseil ayant alors ajourné toute décision définitive à ce sujet, M. Taranne dut prudemment suspendre son travail. Il est tout prêt à le poursuivre, et se féliciterait d'être désigné par le Conseil pour cette publication.

M. Lenormant qui, le premier dans la dernière séance, avait reparlé de *Frédégaire*, fait remarquer qu'il avait en même temps désigné M. Taranne comme ayant déjà commencé à s'occuper d'un travail sur cet historien, et comme s'offrant tout naturellement au choix du Conseil pour une nouvelle édition. En conséquence, la proposition de publier *Frédégaire*, et la demande de M. Taranne d'en être éditeur sont renvoyées à l'examen du comité de publication.

Objets d'administration. — Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions au 1er janvier 1847 :

1° *Philippe de Commynes*, t. III. — 32 feuilles sont tirées ; les placards de la feuille 33 qui comprennent une partie de la table sont composés ;

2° *Journal de Barbier*, t. Ier. — 23 feuilles sont tirées ; les f. 24 et 25 sont en seconde ;

3° *Vie de saint Louis*, t. I^er^. — Les feuilles 1 à 21 sont tirées ; les feuilles 22 et 23 bonnes à tirer;

4° *Registres de l'Hôtel de Ville de Paris, pendant la Fronde*, t. II. — Les feuilles 1 à 7 sont tirées ; les feuilles 8 à 12 chez M. le commissaire responsable ; la feuille 13 en seconde ;

5° *Procès de Jeanne d'Arc*, t. IV. — Les feuilles 1 à 19 sont tirées ; la feuille 20 sous presse ; les feuilles 21 et 22 en troisième ; les feuilles 23 et 24 en seconde.

Ces impressions n'ont pas fait, pendant la seconde quinzaine de décembre, les progrès qu'on espérait. Des mesures sont prises à l'imprimerie pour réparer ce retard, causé par la multiplicité des travaux de la fin de l'année.

— M. le Président du comité des fonds, conformément au règlement, fait un rapport sur l'état de la caisse de la Société au 1^er^ janvier 1847.

Recettes pendant l'année 1846.

1^er^ janvier 1846 en caisse		1,997 fr.	16 c.
Cotisations 1844	2	60	»
1845	12	360	»
1846	355	10,650	»
	369		
Vente des volumes		3,139	45 c.
Total		16,206 fr.	61 c.
Dépense en 1846		15,492 fr.	32 c.

Dont 11,160 fr. à M. Crapelet		
Dû à M. Crapelet	14,480	
Payé en 1846	11,160	
Reste dû le 1^er^ janvier 1847	3,320	

sans compter les impressions de 1846.

Reste en caisse, le 1^er^ janvier 1847, 714 fr. 29 c. Mais un nombre de cotisations, plus grand qu'à aucune autre époque, est encore à recouvrer. Le retard apporté à la publication des volumes de l'année 1846 en est cause ; dès le moment très-prochain où ils seront terminés, un avis devra en être transmis aux membres retardataires, qui s'empresseront, sans nul doute, de remplir leur engagement et de faire retirer les volumes auxquels ils auront droit.

D'après les détails dans lesquels entre M. le Président du comité

des fonds, il semble évident que l'état de la Société est aussi prospère qu'il ait jamais été, et que sa dette envers son imprimeur, même en y comprenant les ouvrages actuellement sous presse, sera en grande partie couverte par les recettes de 1847. Toutefois, le comité des fonds trouverait prudent de ne point distribuer plus de trois volumes cette année.

Le Conseil donne acte au comité de son rapport, sans rien préjuger sur la question de savoir si un quatrième volume pourra être accordé aux sociétaires, ainsi que cela a déjà eu lieu plusieurs fois.

La publication prochaine de quatre ou cinq volumes et la possibilité de commencer immédiatement l'impression de plusieurs autres, sont propres à accroître le nombre des membres, et par suite à faciliter, comme il serait fort désirable, l'augmentation du nombre de volumes à distribuer pendant ce nouvel exercice.

— Sur la proposition d'un de ses membres, le Conseil invite les comités de publication et des fonds à se réunir en une commission temporaire, en s'adjoignant le trésorier et l'imprimeur de la Société, à l'effet d'aviser aux moyens d'accroître la prospérité de la Société, par l'augmentation du nombre de ses membres, par la plus grande publicité à donner à ses travaux, par une publication plus régulière et par une vente plus rapide de ses ouvrages.

— M. Lenormant rend compte de l'examen qu'il a fait, suivant l'invitation du Conseil, de l'ouvrage de M. Moreau sur les *Mazarinades*. La maladie de M. le Président du comité de publication ayant empêché la réunion du comité, M. Lenormant ne peut encore exprimer que son opinion personnelle. Le travail manuscrit lui a été remis par M. Moreau, et il lui a paru conçu et rédigé dans les principes d'une bonne critique. Les notes jointes aux titres des pièces sont concises, judicieuses, et rédigées avec une sobriété de développement remarquable. L'impression pouvant en être faite soit à longues lignes, comme pour les autres volumes de la Société, soit à deux colonnes, comme dans la plupart des ouvrages de bibliographie, M. Lenormant demande l'autorisation de faire composer par l'imprimeur de la Société deux spécimens de quelques pages, de l'ouvrage, afin d'éclairer sur ce point l'opinion des membres du comité ; on pourra mieux juger aussi, par cet essai, de l'étendue de l'ouvrage dont le manuscrit a été entièrement livré par l'auteur. Cette autorisation est accordée par le Conseil.

— M. le Président du comité des fonds exprime, au nom de ce comité, un avis favorable à une demande de MM. les éditeurs des *Registres de l'Hôtel de Ville de Paris, pendant la Fronde*. En conséquence, et eu égard à des circonstances particulières qu'il a

appréciées, le Conseil, sans rien préjuger pour l'avenir, leur accorde à chacun huit exemplaires de l'ouvrage.

La séance est levée à cinq heures.

II.

VARIÉTÉS.

1. — *Une élection à Paris au seizième siècle* : tel est le titre d'une brochure que M. A. Taillandier vient de publier à part, et qui est extraite du tome II de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*. On y trouve le texte d'un document inédit d'un véritable intérêt : le procès-verbal de l'*Assemblée des trois Estats de la prévosté de Paris, pour députer aux Estats généraux de Blois*, 1588. Ce document, que l'auteur a tiré d'un volume manuscrit appartenant à la Bibliothèque de la Chambre des Députés (n° 530 E du catalogue), est précédé de savantes recherches sur le mode d'élection usité pour les anciennes assemblées d'états généraux. Les formes suivies dans ces grandes et rares solennités étaient déjà oubliées en 1789 ; elles sont si peu connues aujourd'hui qu'on nous saura sans doute gré de donner ici quelques extraits du précieux travail de M. Taillandier.

« Les lettres de convocation des états généraux étaient adressées par le roi aux baillis et sénéchaux de premier ordre, ou à leurs lieutenants. Tantôt ces lettres leur étaient envoyées directement, tantôt par l'intermédiaire des gouverneurs des provinces. Aussitôt qu'elles leur étaient parvenues, les baillis et sénéchaux, sur les conclusions du procureur du roi, rendaient sentence à l'effet de faire lire publiquement à leur audience les lettres du roi, et d'en ordonner l'enregistrement sur les registres de leurs bailliages ou sénéchaussées. Puis ils faisaient publier à son de trompe et cri public, imprimer et afficher dans tous les carrefours et lieux accoutumés de la ville et de leur résidence et siége de leur juridiction, *à ce qu'aucun n'en pût prétendre cause d'ignorance*, tant les lettres du roi que leurs sentences et ordonnances. Enfin, ils en ordonnaient l'envoi, par copie ou *vidimus*, aux siéges particuliers, ensemble aux comtés, baronnies et châtellenies de leur ressort, pour, par les lieutenants ordinaires ès dits siéges particuliers, et autres officiers, les faire lire, publier et enregistrer en leurs siéges ; enjoindre à tous les ecclésiastiques et nobles du ressort de se rendre

et trouver, au jour indiqué, à l'assemblée générale du bailliage; envoyer copie des lettres du roi, sentences et ordonnances des baillis, aux procureurs syndics et fabriciens des paroisses de leurs justices et détroits, pour les faire publier aux prônes des messes paroissiales; enjoindre aux habitants desdites paroisses, de députer deux d'entre eux, des plus notables, munis de pouvoirs suffisants, pour assister à l'assemblée générale du bailliage, et y apporter les cahiers de leurs plaintes, doléances et remontrances. Enfin le bailli enjoignait aux trois ordres d'élire des députés pour se trouver à l'assemblée des états généraux, au jour indiqué par les lettres du roi, et y porter leurs cahiers de plaintes et doléances.

« En raison de ces ordres des baillis, un sergent, accompagné de trompettes, se transportait dans les carrefours et places publiques de chaque ville, et faisait à haute voix lecture des lettres du roi, et des sentences et ordonnances des baillis, qui étaient en outre affichées en plusieurs endroits. Les juges du second et du troisième ordre agissaient de la même manière. Dans les villages, les lettres du roi et les sentences et ordonnances d'exécution étaient lues aux prônes par les curés, et affichées à la porte des églises.

« Les assemblées primaires, faites en vertu de ces convocations, avaient lieu dans les villages, à l'issue de la messe paroissiale, au son de la cloche. Tous les habitants y assistaient sous la présidence du juge de la localité, s'il en existait, et en présence des procureurs du roi ou fiscaux. Dans les villages où il n'y avait point de justice, soit royale, soit seigneuriale, c'était le notaire qui présidait et dressait le procès-verbal, et alors l'assemblée tenait devant le porche de l'église. S'il existait une justice, l'assemblée avait lieu dans l'auditoire de cette justice.

« L'assemblée ainsi constituée nommait un certain nombre d'habitants pour dresser les mémoires et cahiers de doléances, plaintes et remontrances. Les cahiers étaient ensuite lus à l'assemblée, discutés, clos et arrêtés, puis signés par les rédacteurs, ainsi que par le juge ou le notaire.

« L'assemblée se terminait par la nomination de députés, ordinairement au nombre de deux, chargés de porter les cahiers et mémoires, soit directement à l'assemblée générale du bailliage principal, si le village en relevait sans intermédiaire, soit, si la commune formait un bailliage du troisième ordre, à celle du bailliage du second ordre dont il relevait, pour y être compilés avec ceux des autres villages du même ressort, et réunis avec eux en un seul cahier, destiné à être porté par les députés de ce bailliage au bailliage principal, et à se confondre dans le cahier général qui s'y

dressait. Enfin les députés des villages avaient pouvoir de nommer les députés, soit pour l'assemblée du bailliage principal, soit pour les états généraux, s'ils relevaient directement d'un bailliage du premier ordre.

« Quant aux assemblées des villes siéges d'un grand bailliage ou d'une sénéchaussée principale, elles étaient de deux natures. D'abord l'assemblée primaire qui se tenait dans la maison de ville, en la chambre appelée de l'*échevinage*. Quelquefois elle était présidée par le maire, d'autres fois par le bailli ou par son lieutenant général. Elle était composée du tiers état de la ville et des faubourgs, c'est-à-dire des officiers municipaux, maire, échevins, et conseillers de ville; des bourgeois députés de chacune des paroisses de la ville, pour la nomination desquels se faisaient des assemblées particulières, semblables à celles qui avaient lieu dans les communes rurales; des députés des différents corps de la ville, notaires, procureurs, médecins, chirurgiens, tabellions, sergents et autres, qui, tous, s'assemblaient particulièrement pour les nommer, et dresser les mémoires et remontrances qu'ils avaient à faire sur les objets qui les intéressaient; enfin des députés des communautés d'arts et métiers, nommés et chargés par eux de leurs mémoires, dans les assemblées qu'ils tenaient à cet effet.

« Dans cette assemblée, on nommait des commissaires pour compiler tous les mémoires apportés par les différents députés, et en former un seul cahier, destiné à être porté à l'assemblée générale du bailliage ou de la sénéchaussée. On nommait ensuite les députés pour en faire la présentation à l'assemblée générale, et élire les députés aux états généraux.

« Ensuite venait l'assemblée générale de tout le bailliage; elle était présidée par le bailli, le sénéchal, ou, à leur défaut, par leur lieutenant général. Elle tenait au tribunal du bailliage ou de la sénéchaussée, que l'on appelait le *Palais royal de la ville*. Les trois ordres y étaient réunis; mais après la lecture des lettres du roi et un exposé fait par le président, des motifs et de l'objet de l'assemblée, les trois ordres se séparaient et s'assemblaient chacun séparément. L'ordre du clergé était composé de l'évêque, qui présidait du consentement du bailli ou sénéchal; des députés des différentes communautés ecclésiastiques, chapitres, abbayes régulières ou séculières, et de tous les curés du ressort du bailliage ou de la sénéchaussée. L'ordre de la noblesse était composé de toutes les personnes possédant fiefs ou biens nobles dans l'étendue du ressort du bailliage. Enfin le tiers état était composé des communautés d'habitants, tant de ce qu'on appelait le *plat pays*, c'est-à-dire du ressort extérieur

du bailliage, que de la ville et faubourgs dans l'enceinte desquels le bailliage était situé, et avait son siége ordinaire : les députés étaient élus d'après le mode que nous avons indiqué plus haut.

« Chacun des ordres dans son assemblée particulière nommait d'abord un greffier ou secrétaire pour constater par écrit ses délibérations et leur résultat, puis désignait des commissaires pour dresser son cahier de remontrances. Celui du tiers compilait, comme nous l'avons dit, les cahiers apportés par les députés des différentes paroisses. Après cette formalité, chaque ordre procédait à la nomination et élection des députés qui devaient se rendre en son nom à l'assemblée des états généraux.

« Lorsque les trois ordres avaient ainsi séparément procédé à l'exécution de l'objet de leur convocation, ils rapportaient le résultat de leurs assemblées particulières à l'assemblée générale du bailliage, pour qu'il en fût dressé procès-verbal par le bailli ou le sénéchal. »

Après avoir ainsi résumé les formes suivies dans les bailliages et sénéchaussées du royaume pour la nomination des députés aux états généraux, M. Taillandier rappelle qu'à Paris la prévôté et le corps de ville avaient des usages particuliers.

On sait que la juridiction du prévôt de Paris, dont le siége était au Châtelet, s'étendait non-seulement sur la ville et la banlieue, mais encore sur le territoire de la prévôté et vicomté, dont la partie méridionale comprenait le Hurepois et une portion du Gâtinais, et la partie septentrionale, le Parisis et la Brie parisienne. Ce sont les députés des diverses paroisses de cette prévôté et vicomté que l'on voit comparaître dans le procès-verbal de l'élection de 1588.

« L'importance de Paris et de sa prévôté avait conduit les rois à leur reconnaître un double droit de présentation. La ville et les faubourgs avaient une voix aux états généraux, et la prévôté et vicomté avait une autre voix lorsque l'on opinait par bailliages. »

Lorsque le roi avait adressé au prévôt ou à son lieutenant les lettres par lesquelles il convoquait les états, le prévôt faisait enregistrer ces lettres aux registres des bannières, et fixait le jour de l'assemblée de la prévôté ; on dressait un rôle de tous ceux des trois ordres qui devaient être assignés ; puis les lettres du roi et l'ordonnance du prévôt étaient publiées à son de trompe et cri public.

« Dans l'enceinte de la ville, les assemblées particulières (ou primaires) avaient lieu par communautés, comme il a été dit plus haut, et chaque communauté préparait des doléances et nommait des députés à l'assemblée générale de la prévôté.

« Au jour indiqué pour cette assemblée, les trois ordres se réunissaient à l'évêché, uniquement parce que le palais épiscopal ren-

fermait des salles suffisamment spacieuses pour les opérations auxquelles on allait se livrer. Le prévôt de Paris s'y rendait accompagné des lieutenants civil, criminel et particulier, ainsi que des procureurs et avocats du roi.

« Lorsque les trois ordres étaient réunis dans la plus vaste salle, le prévôt ou le lieutenant civil faisait un discours annonçant les intentions du roi et l'objet de la convocation. Puis on procédait de la manière indiquée dans le procès-verbal de l'assemblée de 1588. Quant au corps de ville, il avait, comme nous l'avons dit, son droit de nomination séparé.

« Le prévôt des marchands recevait, de son côté, la lettre du roi, adressée à la ville, concernant la convocation des états généraux. Il en faisait part au bureau ordinaire, composé des échevins, et il convoquait ensuite les conseillers de la ville. On fixait dans cette réunion le nombre et la qualité des personnes à appeler pour élire les députés à l'assemblée des états. Ces personnes étaient ordinairement les prévôt des marchands, échevins et conseillers de ville, des députés des cours souveraines désignés par ces compagnies; les quartiniers et six notables bourgeois de chaque quartier, désignés par les quartiniers; d'où il résultait qu'à Paris le droit d'élection était illusoire et beaucoup moins étendu que dans de simples villages où tous les habitants concouraient à la nomination de leurs députés à l'assemblée bailliagère.

« L'assemblée de la ville avait lieu à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du prévôt des marchands. Des commissaires étaient nommés pour la rédaction des plaintes et doléances. Tous ceux des habitants de Paris qui avaient des remontrances à faire et des mémoires à fournir étaient libres ou de les remettre aux commissaires ou de les apporter sans se faire connaître, dans un grand coffre en forme de *tronc*, placé dans la salle appelée le *grand bureau de la ville*, et fermant à trois clefs qui étaient confiées aux commissaires. Après un certain délai, les commissaires se réunissaient et procédaient à la rédaction du cahier.

« Lorsque ce travail préparatoire était terminé, on convoquait une nouvelle assemblée où figuraient tous ceux qui avaient assisté à la première; mais on y appelait en outre les gardes des marchands et jurés des métiers. On y faisait lecture du cahier, et après discussion, la rédaction définitive en était arrêtée. Enfin, on procédait à l'élection des députés aux états généraux. Toutes ces formes étaient celles que l'on suivait pour la rédaction des coutumes. »

Après ces curieuses recherches, M. Taillandier fait ressortir ainsi l'intérêt de quelques-uns des renseignements nouveaux que

fournit le procès-verbal de 1588 pour l'étude d'une partie si importante de notre histoire politique. « Il résulte de ce document, d'abord que la majorité relative suffisait pour être nommé député, et qu'il n'y avait qu'un tour de scrutin. Ainsi le prévôt des marchands (La Chapelle-Marteau), qui fut nommé, n'avait obtenu que 139 suffrages sur 386 votants. Celui des candidats qui obtint le plus de voix après lui fut le lieutenant particulier (Mathias de la Bruyère) qui en eut 105.

« On voit encore que le scrutin était public, et que les suffrages étaient exprimés à haute voix. On peut remarquer qu'ordinairement certaines paroisses, rapprochées les unes des autres, nommaient le même candidat; elles chargeaient alors les mêmes électeurs de venir apporter leurs suffrages. C'est ainsi que Montmorency et dix paroisses voisines avaient remis à Claude le Laboureur et à Pierre Oulx leur mandat pour voter en faveur de M. Marion. Écouen, Villers-le-Bel et autres paroisses qui ne sont pas éloignées, votèrent aussi pour le même candidat. Mitry, Mory et neuf autres paroisses de la Brie avaient chargé le procureur fiscal de Dammartin de voter pour le lieutenant particulier. Les paroisses qui avoisinaient le plus Paris, telles que le Pré Saint-Gervais, Passy, Auteuil, Montmartre, Romainville, Charenton, Sèvres, Saint-Cloud, Boulogne, etc., votèrent pour le prévôt des marchands. Enfin nous voyons que de simples hameaux, la Madeleine, près Tournan, par exemple, avaient le droit d'élection. »

2. — La *Collection des Documents inédits sur l'Histoire de France* publiée par les soins du ministre de l'instruction publique vient de s'enrichir d'un nouveau volume intitulé : *Captivité du roi François Ier*, par M. Aimé Champollion-Figeac (Paris, imprimerie royale, 1847, in-4° de LXXVIII-659 pages). Les lettres et pièces diverses, presque toutes inédites, réunies dans ce recueil, sont tirées, pour la plus grande partie, des archives et bibliothèques de Paris; d'autres proviennent de diverses collections d'Espagne, de Portugal et d'Italie. Leur ensemble forme les matériaux d'une histoire à peu près complète, et neuve à quelques égards, de la campagne de François Ier dans le Milanais, de la bataille de Pavie, de la captivité du roi en Italie et en Espagne, et de sa délivrance après le traité de Madrid, en 1526. L'éditeur, dans une introduction étendue, fait très-bien ressortir l'intérêt de ces documents, et montre l'usage qu'on en peut faire pour éclaircir plusieurs événements de cette époque, et pour rectifier quelques opinions accréditées par les historiens. Par exemple, si l'on en croit le P. Daniel, suivi par Gaillard, Anquetil et M. de Sismondi, François Ier prépara lui-même

son infortune en entreprenant, contre les sages avis de la régente sa mère, la campagne d'Italie, et en livrant la bataille de Pavie malgré l'avis contraire de ses généraux. Les lettres de la duchesse d'Angoulême et celles du roi démentent ces deux assertions. On ne lit pas, sans un sentiment pénible, dans l'*Histoire des Français* de Sismondi, que François Ier *fuyait* du côté du Tessin, mais qu'embarrassé par les fuyards, il fut rencontré par quatre cavaliers espagnols, qui l'arrêtèrent en abattant son cheval. D'accord avec les chroniqueurs contemporains, les documents rendent au contraire un éclatant hommage à la bravoure personnelle que le roi déploya pendant l'action, et prouvent qu'il put écrire, avec toute vérité, aux grands du royaume : « *J'ai plustôt esleu honneste prison que honteuse fuite.* » Les autres rectifications fournies par les documents de ce recueil ne sont pas moins honorables, en général, pour la mémoire de François Ier. Aux lettres et pièces historiques proprement dites, l'éditeur a joint un choix des poésies inédites de ce prince. Le plus important de ces morceaux est la relation en vers qu'il écrivit de sa campagne d'Italie; mais ce petit poëme fera peut-être plus d'honneur aux sentiments de François Ier qu'à son talent de poëte. Le style, comme le remarque M. Champollion, en est froid, embarrassé, et souvent dénué de noblesse. Il y a plus d'aisance et de facilité dans les chansons, les rondeaux et les dizains qu'il adressa, pendant sa captivité, les uns à sa mère ou à sa sœur, les autres à mademoiselle de Pisseleu, depuis duchesse d'Étampes. Le mérite littéraire de François Ier peut être d'ailleurs plus complétement apprécié dans une autre collection que M. Aimé Champollion vient de faire paraître et qui contient toutes les poésies de ce prince (1). Nous n'avons ici que les pièces qui ont rapport à la période comprise dans le volume. Elles sont tirées du manuscrit 7688-2 de la Bibliothèque royale. Le nombre des documents réunis dans ce recueil est de deux cent cinquante-neuf, outre les cinq pièces de l'appendice qui ont été fournies à l'éditeur par les archives de Venise. Le plus ancien de ces documents est du 12 août 1523, le plus récent du 13 avril 1526. Ils sont disposés dans l'ordre chronologique, divisés en quatre sections qui ont pour titres : *Guerre du Milanais; Captivité en Italie; Captivité en Espagne; Délivrance de François Ier*, et suivis d'une table générale analytique des pièces, d'une table alphabétique des noms de personnes et de lieux, et d'une table alphabétique des matières. Douze planches accompagnent le volume; la plupart sont

(1) Nous rendrons prochainement un compte sommaire de ce Recueil des poésies de François Ier.

des *fac-simile* de lettres de François Ier, de Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, sa mère, de la duchesse d'Alençon, sa sœur, de Charles-Quint, de Charles de Lannoy, vice-roi de Naples, et de Henri VIII. On y remarque aussi la reproduction de la musique composée par le roi de France pour une de ses chansons, et le dessin de la tapisserie qui entourait sa chambre à coucher au château de Madrid.

3. — En exécution de l'ordonnance du 31 décembre 1846 qui a réorganisé l'École des chartes, M. le ministre de l'instruction publique, par arrêté en date du 6 janvier, a nommé :

Directeur de l'École royale des chartes : M. Letronne, conseiller de l'Université, membre de l'Institut, garde général des Archives du royaume, administrateur du Collége de France.

Troisième professeur : M. Léon Lacabane, président de la Société de l'École royale des chartes, ancien élève de cette École.

Secrétaire : M. L. de Mas-Latrie, archiviste paléographe, lauréat de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, membre du comité de publication de la Société de l'École des chartes.

Professeurs auxiliaires ou répétiteurs, MM. : F. Guessard, archiviste paléographe, lauréat de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, membre du comité de publication de la Société de l'École des chartes; J. Quicherat, archiviste paléographe, président du comité de publication de la Société de l'École des chartes; E. de Rozière, archiviste paléographe, lauréat de l'Académie des inscriptions et belles- lettres; A. Vallet de Viriville, archiviste paléographe, lauréat de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ancien archiviste de l'Aube.

Aux termes de l'arrêté qui contient ces nominations, « le répétiteur général sera désigné par le directeur de l'École des chartes, entre les quatre répétiteurs ci-dessus nommés. » C'est M. Quicherat qui a été désigné par M. le directeur.

4. — Un autre arrêté du ministre en date du 7 janvier porte : « Art. 1er. La commission instituée par l'ordonnance royale du 11 novembre 1829, près l'École royale des chartes, et qui, à l'avenir, prend le titre de conseil de perfectionnement, est maintenue dans sa composition actuelle. Art. 2. M. Pardessus est nommé président du Conseil de perfectionnement de l'École des chartes. »

5. — M. le ministre de l'instruction publique a publié récemment divers arrêtés concernant le régime et le personnel de diverses bibliothèques.

Les bibliothèques modifiées ou organisées sur de nouvelles bases par ces arrêtés sont : 1° celle du cabinet du ministre; 2° celle de

l'Université, qui prend le nom de bibliothèque de l'Académie de Paris; 3° celle du conseil royal; 4° celle du service des sciences et des lettres.

Les personnes nommées sont : M. Le Bas, conservateur adjoint de la bibliothèque de l'Académie de Paris, nommé conservateur administrateur de cette bibliothèque, en remplacement de M. Planche. — M. Smith, sous-chef au cabinet du ministre de l'instruction publique, nommé conservateur adjoint de la bibliothèque de l'Académie de Paris. — M. Dufaï, sous-bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève, nommé secrétaire trésorier, avec rang de sous-bibliothécaire, à la bibliothèque de l'Académie de Paris. — MM. de Bougy, employé de la bibliothèque Sainte-Geneviève, Lepage et Charles Le Bas, nommés employés à la bibliothèque de l'Académie de Paris. — M. Pinçon, employé à la bibliothèque Sainte-Geneviève, nommé sous-bibliothécaire en remplacement de M. Dufaï, appelé à d'autres fonctions. — M. de Courson, lauréat de l'Institut, nommé sous-bibliothécaire au même établissement, en remplacement de M. Chodzko, appelé à d'autres fonctions. — M. Cohen fils, surnuméraire, nommé employé en remplacement de M. Pinçon. M. Chaudesaigues, surnuméraire à la même bibliothèque, avait été nommé employé en remplacement de M. Bouzy; mais cette nomination n'a pu recevoir son exécution, M. Chaudesaigues étant décédé peu de jours après. — M. Alfred des Essarts a été nommé surnuméraire en remplacement de M. Cohen fils, et M. Louis Saglier, surnuméraire, en remplacement de M. Chaudesaigues.

M. Marmier, bibliothécaire du ministère de l'instruction publique, a été nommé conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève. — M. Chodzko, employé à la bibliothèque Sainte-Geneviève, a été nommé bibliothécaire du ministère de l'instruction publique, en remplacement de M. Marmier. M. Renault, rédacteur du cabinet, a été nommé contrôleur des dépôts de livres du ministère de l'instruction publique.

III.

BIBLIOGRAPHIE (1).

1. — *Annuaire de l'Allier* pour 1847. In-8° de 13 feuilles,

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

plus une carte. Moulins, imprimerie et librairie de Desrosiers. Prix..... 1 fr. 25

2. — *Annuaire de la Pairie et de la Noblesse en France, des maisons souveraines de l'Europe et de la diplomatie.* Publié sous la direction de M. Borel d'Hauterive. 1847. Cinquième année. In-12 de 17 feuilles 2/3 plus 4 pl. Paris, imprimerie de Plon, librairie de Dentu. Prix, pl. noires..... 5 fr.
Coloriées..... 8 fr.

3. — *Annuaire départemental du Doubs* pour 1847; par Paul Laurent. 35e année. In-8° de 30 feuilles. Imprimerie d'Outhenin Chalandre, à Besançon.

4. — *Annuaire des Côtes du Nord*, 1847. 12e année. In-18 de 10 feuilles. Saint-Brieuc. Imprimerie et librairie de Prudhomme.

5 — *Annuaire du département de la Nièvre* pour 1847; par N. Duclos. Dixième année. In-18 de 9 feuilles 2/3. Imprimerie et librairie de Fay, à Nevers.

6. — *Annuaire général de l'Allier*, administratif, statistique, industriel et commercial, pour 1847. Rédigé sur le plan proposé par M. le ministre de l'intérieur, par MM. L. J. A. et M. P. Quatrième année. In-18 de 15 feuilles. Moulins, imprimerie et librairie de Place.

7. — *Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France*, ou recueil de preuves, mémoires et notes généalogiques, etc., publiées par M. Lainé. Tome X, in-8° de 35 feuilles 1/4, plus une lithographie. Paris, imprimerie de Bautruche, chez l'auteur, rue Taranne, 8.

8. — *Annuaire historique, statistique, administratif, militaire, judiciaire et commercial du département de la Moselle*, pour 1847; publié par Verronnais, cinquante et unième année. In-12 de 22 feuilles, plus une lithographie. Imprimerie et librairie de Verronnais, à Metz.

9. — *Armorial national en France.* Recueil complet des armes de villes et provinces du territoire français réuni pour la première fois, dessiné et gravé par H. Traversier, avec des notices descriptives et historiques par Léon Vaisse. 4e et dernière série. Livraisons 1 à 20. In-4° de 10 feuilles 1/2, plus une pl. Paris, imprimerie de Ducessois, librairie de Challamel.

10. — *Bataille de Crécy.* Marche et position des armées française

et anglaise rectifiées, avec une carte. Par le baron Seymour de Constant. Deuxième édition, augmentée de quelques observations sur un mémoire récemment publié sur le même sujet. Abbeville, imprimerie et librairie de T. Jeunet. Paris, librairie de Dumoulin. In-8° de 137 pages.

11. — *Captivité du roi François Ier*, par M. Aimé Champollion-Figeac. Paris, imprimerie royale, 1847. In-4° de LXXVIII-659 pages.

Collection de documents inédits sur l'histoire de France, publiés par ordre du roi et par les soins du ministre de l'instruction publique, 1re série. Histoire politique.

12. — *Dictionnaire raisonné de diplomatique chrétienne*, contenant les notions nécessaires pour l'intelligence des anciens monuments manuscrits, avec un grand nombre de *fac-simile*, par Quentin; suivi d'un rapport au roi sur les archives départementales, et des éléments de critique, ou recherches des différentes causes de l'altération des textes latins, par M. l'abbé Morel. Publié par M. l'abbé Migne. Tome unique. In-8° de 36 feuilles 3/4. Paris, imprimerie de Vrayet de Surcy. Chez l'éditeur, rue d'Amboise, barrière d'Enfer. Prix..... 8 fr.

13. — *Encyclopédie catholique*. Répertoire universel et raisonné des sciences, des lettres, des arts et des métiers, formant une bibliothèque universelle, et comprenant, avec des traits particuliers sur chaque matière, tous les dictionnaires spéciaux. Publiée sous la direction de M. l'abbé Glaire, de M. le vicomte Walsh et d'un comité d'orthodoxie. Tome XI. Feuilles 85 à 94. Faux titre et titre (Faviez-Fernandez). In-4° de 10 feuilles. Paris, imprimerie de Cosson, librairie de Parent Desbarres. Prix de chaque livraison. 4 fr.

90e livraison.

14. — *Essai d'une bibliothèque albigeoise*, par M. de Combettis-Labourelie. In-8° de 2 feuilles 3/4. Imprimerie de Cestan, à Gaillac. Prix..... 60 c.

Notice sur les auteurs au nombre de 125.

15. — *Essai historique* sur le Cominalat de la ville de Digne, institution municipale provençale des XIIIe et XIVe siècles; par Firmin Guichard. Deux volumes in-8°, ensemble de 64 feuilles 1/4. Imprimerie et librairie de Mme veuve Guichard, à Digne.

16. — *Essai sur la vie et les ouvrages de Guillaume du Vair*,

conseiller au parlement de Paris sous Henri III et pendant la ligue, premier président du parlement de Provence sous le règne de Henri IV, garde des sceaux sous Louis XIII; par C. A. Sapey, docteur en droit, etc. In-8° de 15 feuilles 1/2. Paris, imprimerie de Fain, librairie de Joubert, rue des Grès, 14. Prix..... 4 fr.

17. — *Explication sommaire du plan et vue de Lyon sous les Gaulois, les Rhodiens et les Romains.* In-8° de 3/4 de feuille. Imprimerie de Bajat, à la Guillotière.

Signé L. M. Perenon. Ludg.

18. — *Gentilshommes verriers (Les)*, ou recherches sur l'industrie et les priviléges des verriers dans l'ancienne Lorraine aux xv^e^ xvi^e^ et xvii^e^ siècles, par M. Beaupré; seconde édition revue et augmentée. Nancy, imprimerie et librairie de Hinzelin et C^ie^. Paris, librairie de Dumoulin. In-8° de 49 pages. Prix..... 1 fr. 50

19. — *Histoire de la ville de Lyon;* par J. B. Monfalcon; avec des notes par C. Breghot du Lut et A. Pericaut, membre de l'Académie de Lyon. Tome I^er^, troisième livraison. Faux titre, discours préliminaire, feuilles 28 à 42. In-8° de 16 feuilles 3/4. Lyon, imprimerie de Perrin, librairie de Guibert et Dorier; Paris, librairie de Techener.

20. — *Histoire* du gouvernement des recteurs pontificaux dans le comtat Venaissin, d'après les notes recueillies par Charles Cottier; par J. Saint-André. In-12 de 6 feuilles 1/2. A Carpentras, imprimerie et librairie de Devillario.

21. — Inscriptions antiqves de Lyon *reprodvites d'après les monvments ou recveillies dans les avtevrs;* par Alph. de Boissier. In-4° de 11 feuilles. Lyon, imprimerie de Perrin, librairie de Rivoire; Paris, librairie de Techener.

22. — *Manuel de l'histoire de France*, par Achmet d'Héricourt. Tome II et dernier. In-8° de 41 feuilles 3/4. Arras, imprimerie de Degeorge; Paris, librairie de Roret.

J. de G.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 2. — FÉVRIER 1847.)

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 1er FÉVRIER 1847,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MAGNIN, VICE-PRÉSIDENT.

M. Duchesne donne communication d'une lettre de M. J. Desnoyers qui annonce que la mort d'un de ses proches parents le force de s'absenter, et ne lui permet pas de remplir, à cette séance, les fonctions de secrétaire. Le secrétaire adjoint est chargé de la lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

M. le Président dépose sur le bureau le Ier volume de l'*Histoire de saint Louis*, par Le Nain de Tillemont, publiée pour la Société par M. de Gaulle, et qui va être mis en distribution.

M. le Président proclame ensuite membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

697. M. Alfred DE COURCY, rue de Richelieu, n° 97, présenté par MM. Duchesne aîné et de Kerdrel.

698. M. DUPLÈS, élève de l'École des chartes, rue Saint-Dominique Saint-Germain, 26, présenté par M. Taillandier;

699. M. le comte Alexis DE TOCQUEVILLE, député, membre de l'Académie française, rue Neuve des Mathurins, n° 103, présenté par M. le comte Lepelletier d'Aunay, et M. Duchesne aîné;

700. M. Eugène de Stadler, quai Napoléon, n° 13, présenté par M. Doüet d'Arcq ;

701. M. Alfred Chenest, rue Caumartin, n° 1, présenté par M. de Wailly.

Ouvrages offerts à la Société.

Bulletin monumental, XII^e^ volume ; n° 8.

Bulletin du Bibliophile, 7^e^ série ; novembre 1846.

Mémoires de la Société royale de Saint-Quentin, 2^e^ série, t. III.

Études Archéologiques sur le Nivernais ; — Saint-Pierre le Moutier; par M. de Soultrait ; br. in-12 de 12 pages, Nevers, 1847.

Notice sur un Jeton inédit de Jean d'Albret-Orval ; par le même ; br. in-12 de 12 pages, Nevers, 1847.

Ces deux Notices, offertes par l'auteur, sont extraites de l'*Almanach général de la Nièvre pour* 1847.

Correspondance.

Les secrétaires généraux du Congrès Scientifique de France, qui doit se réunir à Tours au mois de septembre 1847, demandent l'adhésion de la Société de l'Histoire de France et invitent le Conseil à envoyer les questions qu'il désirerait présenter pour la composition du programme.

Le Conseil, consulté par M. le Président, décide que la lettre de MM. les secrétaires du Congrès Scientifique sera mentionnée au procès-verbal et portée ainsi à la connaissance de tous les membres de la Société, qui seront par là mis en mesure de prendre part individuellement, s'ils le jugent convenable, aux travaux du Congrès.

Objets d'administration. — Travaux de la Société.

M. Duchesne fait un rapport, au nom de la commission nommée pour aviser aux moyens de faire plus connaître la Société, et d'augmenter le nombre de ses membres. La commission a pensé qu'un des moyens les plus efficaces pour atteindre ce but, serait de faire une nouvelle analyse complète des ouvrages publiés par la Société, en prenant pour base et en continuant le résumé déjà publié en 1843. Cette analyse, tirée à deux mille exemplaires, serait jointe à l'Annuaire et distribuée sous forme de prospectus. Elle devrait être précédée d'un avertissement dans lequel on ferait connaître le but de la Société, et où l'on expliquerait que, pour en faire partie, il suffit de prendre intérêt à notre histoire nationale

et de vouloir contribuer, par une cotisation annuelle, à la publication des documents originaux.

La commission pense, en outre, qu'une publication plus exacte du Bulletin, de même que l'exactitude dans la publication des ouvrages qui doivent paraître chaque année, ferait aussi le meilleur effet.

Enfin, la commission propose de faire une remise de 10 pour 100 aux nouveaux sociétaires qui se décideraient à prendre toute la collection des ouvrages publiés par la Société.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide que l'analyse des ouvrages publiés par la Société sera imprimée à deux mille exemplaires, pour être joints à l'Annuaire, et distribués sous forme de prospectus. Il décide en outre qu'une remise de 10 pour 100 sera faite aux nouveaux sociétaires qui voudront compléter leur collection, sans préjudice du droit qu'ont tous les membres de la Société d'acquérir au prix de 7 francs les volumes publiés par elle. Enfin, il renvoie à l'examen de la commission des propositions faites par divers membres pour favoriser l'extension de la Société, notamment celle de nommer dans quelques-unes de nos principales villes des secrétaires ou correspondants locaux investis de la confiance de la Société, et qui pourraient prendre à cœur ses intérêts. Un membre fait observer que cette mesure est adoptée par toutes les Sociétés littéraires anglaises et américaines, et qu'elle produit les meilleurs résultats.

— Un membre demande que l'on revienne pour le Bulletin à la publication mensuelle. Cette proposition est prise en considération et renvoyée à l'examen de la commission de publication.

— M. Ravenel présente, au nom de M. Lenormant, le spécimen des deux modes d'impression proposés pour le travail de M. Moreau, sur les Mazarinades. Le format à lignes longues est jugé préférable et adopté par le Conseil.

—M. de Wailly annonce que, pour renfermer en quatre volumes la publication de *l'Histoire de saint Louis*, il faudrait supprimer *l'Histoire de l'expédition de Charles d'Anjou*, et celle de la *condamnation de Guillaume de Saint-Amour*, qui cependant sont étroitement liées à notre histoire nationale, ou bien donner à chacun des volumes un plus grand nombre de feuilles, ce qui serait contraire aux intérêts de la Société. Il demande en conséquence que M. de Gaulle soit autorisé à diviser la publication en cinq volumes. Cette autorisation est accordée par le Conseil.

— M. Crapelet communique la situation des ouvrages de la Société de l'Histoire de France au 1er février.

Philippe de Commynes, t. III. — Feuilles 1 à 32 tirées; 33 à

mettre sous presse ; les placards qui formeront la feuille 34 sont à lire.

Vie de saint Louis, t. II. — La feuille 1re en lecture, la feuille 2 en pages.

Journal de Barbier, t. Ier — les feuilles 1 à 25 sont tirées ; les feuilles 26, 27 et 28 à tirer, la feuille 29 en première.

Registres de l'Hôtel de Ville pendant la Fronde, t. II. — 10 feuilles tirées ; les feuilles 11 et 12 à tirer, les feuilles 13 et 14 chez le commissaire responsable.

Le IVe volume de *Jeanne d'Arc*, une seule feuille restant à tirer, va être mis en distribution.

La séance est levée à cinq heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

5. — M. Naudet, directeur de la Bibliothèque royale, a adressé au ministre de l'instruction publique le rapport suivant sur la situation du catalogue du département des imprimés de cet établissement :

« Monsieur le Ministre,

« Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire que la commission des crédits supplémentaires s'occupant de la Bibliothèque royale, à l'occasion, non pas d'une demande d'allocation nouvelle, mais au contraire d'une réserve prudemment faite sur l'exercice précédent, veut connaître à quel point en est le catalogue du département des imprimés.

« Je vais reproduire, en y ajoutant de nouveaux détails, les explications que j'ai données plus d'une fois, pour répondre à la sage sollicitude des ministres ou pour la prévenir.

§ Ier. *Observations préjudicielles.*

« Nous ne nous plaignons pas de l'impatience très-légitime des Chambres, du Gouvernement, du public, dans l'attente d'un ouvrage si important et si utile, mais nous souhaitons qu'en demandant compte des lenteurs apparentes, on veuille considérer la grandeur et la difficulté de l'exécution.

« Pour juger équitablement ce qui été fait jusqu'à présent,

on doit examiner ce qu'il y avait à faire et sous quelles conditions.

« Quelques esprits, d'ailleurs éclairés, auraient mis moins de sévérité dans leurs instances s'ils ne s'étaient pas laissés préoccuper par une assimilation erronée de la rédaction de notre catalogue avec celle des notices bibliographique et des catalogues de la librairie et de vente, où l'on n'a qu'à décrire des livres dont le nombre est restreint, dont la présence n'est constatée que pour un seul moment, qui ne se déplacent point pendant la durée du travail pour des communications à tout venant, qui ne reçoivent pas d'intercalations journalières, qui n'ont pas besoin d'être disposés et signalés de manière à garder un ordre imperturbable dans un mouvement perpétuel.

« Lorsque la Bibliothèque obtint, par votre intercession auprès des Chambres, un secours si considérable pour combler les lacunes de l'arriéré et pour faire le catalogue, les conservateurs durent se poser d'abord cette question : Sera-t-on obligé de fermer la Bibliothèque pendant quelques années, afin de poursuivre plus librement et plus vite cette opération si vaste et en même temps si minutieuse et si compliquée, ou continuera-t-on le service quotidien du prêt au dehors de la salle de lecture, qui rendra impossible un remaniement de tout le système à la fois, et qui viendra contrarier les travaux partiels d'ordre et de fusion? Alors une tâche plus pénible, plus longue et par conséquent plus sujette aux critiques anticipées. Mais l'intérêt du public ne laissait pas la liberté du choix.

« Le parti pris de ne point interrompre l'usage de la Bibliothèque, on dut accepter comme base des opérations préparatoires la classification ancienne des livres déjà portés au catalogue; sauf à y introduire plus tard les changements que pourraient exiger les progrès et le développement des sciences et de la science bibliographique en particulier.

§ 2. *État de la matière du travail en* 1839.

« Il faut maintenant se faire une idée juste, exacte de la matière que les catalogueurs avaient à traiter; elle était double : les livres, les anciens catalogues.

« 1° Outre les livres du dépôt légal et des acquisitions rangés par matière et alphabétiquement, la partie non cataloguée de la Bibliothèque, qui s'appelle le *non porté*, comprenait une multitude de petits fonds, de petits dépôts provisoires, et même de

paquets disséminés dans les salles et dans les réduits, depuis le rez-de-chaussée jusqu'au dernier étage; et, sous les combles, un amas de livres provenant des bibliothèques d'émigrés et de couvents, entassés sans distinction d'auteurs ni de matières, sans assemblage des parties d'une même œuvre, un vrai chaos de 220 000 volumes.

« Je ne parle pas des aparté systématiques, des recueils de pièces connus ou inconnus.

« 2° Quant aux catalogues, voici un aperçu des matériaux qu'ils offraient :

« En 1720 fut vérifié par récolement d'inventaire, le double catalogue méthodique et alphabétique des 60 000 volumes que renfermait la Bibliothèque du roi, catalogue rédigé par Clément, en 1700.

« Pendant l'espace des dix années suivantes, on enregistra les livres au fur et à mesure des entrées, dans des suppléments inventaires, tantôt annuels, tantôt continus; ce qui produisit plusieurs petits catalogues à la suite.

« En 1730, on essaya une classification nouvelle, et l'on commença d'imprimer un catalogue par ordre de matière, avec des tables alphabétiques d'auteurs à la fin de chaque volume. On publia de la sorte, dans l'espace de cinquante ans, six volumes in-folio : trois pour la théologie, un pour la jurisprudence, deux pour les belles-lettres. Onze des vingt-sept sections principales ou matières furent consignées dans ces volumes. Pour les seize autres, on s'en tint aux catalogues anciens ; puis on continua d'accumuler les suppléments sur des feuilles manuscrites.

« On comprend déjà combien, entre les parties d'un même ouvrage, pour peu que la publication se prolongeât, il devait intervenir d'insertions différentes ; combien il devenait de plus en plus difficile de rechercher les têtes d'ouvrages pour y rattacher les suites, et les placer sur les rayons, avec leurs chiffres et leurs sous-chiffres de classement, et dans quel inextricable dédale on se trouvait à plus forte raison, lorsqu'il s'agissait, non pas seulement de raccorder les volumes d'une production unique, mais de réunir les parties diverses de collections, d'intercaler les ouvrages nouveaux, de manière à ne les pas trop séparer de leurs analogues.

« Il eût été impossible à un homme habile et constant de ne pas s'égarer, même avec beaucoup de réflexions. Que dut-il arriver pour les 240 000 insertions qui se firent dans l'espace de cent vingt ans, et par tant de mains différentes, sans règle posée pour établir l'uniformité de vues ? Aussi que d'erreurs ajoutées à celles de la rédaction originaire! Que de fractions d'ouvrages considérables, de

périodiques surtout, furent répandues dans des matières différentes ou dispersées dans la même matière ! On en était venu à ce point, qu'il ne se faisait que deux insertions par jour, terme moyen, et qu'à la fin on y renonça entièrement.

« La loi des finances de 1839, en accordant des annuités extraordinaires, demandait une régénération. S'est-on mis en devoir d'acquitter la foi des promesses, et de mériter la confiance du Gouvernement et des Chambres ? Il ne m'appartient pas de prononcer sur une question où je suis venu, après les autres, prendre ma part de responsabilité.

« J'expose les faits.

§ 3. *Travail sur les anciens Catalogues.*

« Les commencements en toutes choses, surtout dans les choses ardues et complexes, n'échappent guère à l'un de ces deux inconvénients, ou d'être retardés par des tâtonnements, ou de se fourvoyer dans la hâte des premiers essais.

« *A.* La nécessité se fit sentir tout d'abord de fondre, au moyen de copies sur cartes, tous les anciens catalogues avec leurs suppléments en un seul catalogue général sous double forme, une carte d'auteur et une carte de matière pour chaque article. Mais, au lieu de ne faire que des cartes sommaires et indicatives, qui ne serviraient en premier lieu qu'à un appel de rangement des livres, nécessaire avant tout, et auquel succèderaient la transcription et la révision des titres sur les livres mêmes, les copistes relevèrent les titres entiers, autant qu'ils pouvaient s'étendre dans les catalogues imprimés et manuscrits : ils firent ainsi des cartes trop multiples, et où se reproduisaient les inexactitudes, les omissions, les fautes de rédaction des prédécesseurs. Néanmoins toutes les cartes, tant des catalogues imprimés que des suppléments, ont été rangées, dans chacune de vingt-sept sections, selon la série des chiffres et sous-chiffres.

« *B.* Le classement fort laborieux de 530 000 cartes a donné le moyen de dresser un inventaire complet de tous les chiffres et sous-chiffres de livres portés.

« *C.* Cet inventaire était l'instrument le plus indispensable des travaux ultérieurs et le plus susceptible d'applications utiles.

« En effet, comment faire les appels sur place et les récolements de livres pour reconnaître les fausses classifications, les méprises, les doubles emplois, sans cet inventaire dont chaque volume contient des milliers de chiffres, signes locatifs de milliers de volumes, à

moins de transporter des paquets énormes de cartes, avec le danger d'en perdre quelques-unes ?

« Comment encore, sans cet inventaire, constater le fait, fixer la trace, immobiliser l'ordre des changements de chiffres et de sous-chiffres, effet immédiat des rectifications matérielles du rangement des livres sur les rayons ? . . . . . .

« Et lorsque viendra le temps d'une transition de l'ancienne classification à une nouvelle, où les matières se diviseront pour s'agréger partiellement, et successivement à d'autres se résoudront, en définitive, dans une fusion réciproque, comment se passerait-on d'un tel répertoire de concordance, dans lequel chaque numéro représentera, à côté de l'ancienne demeure du livre, son adresse nouvelle ? Pour pouvoir s'en passer, il faudrait que d'un coup de baguette tous les livres eussent été se ranger dans leurs nouvelles places avec le chiffre nouveau écrit sur le dos de chacun. Encore, après ce miracle, aurait-on à faire un relevé des chiffres nouveaux, pour garder un type inaltérable d'ordre, et l'on serait privé du tableau des dispositions antérieures, au cas qu'il se rencontrât d'anciens volumes égarés ; et il en rentre souvent qui étaient absents depuis dix, vingt, trente ans ; un le fut pendant un siècle.

« Cet inventaire si précieux, remplit 49 volumes petit in-folio.

« *D.* J'ai dit que les doubles cartes, de matières et d'autres, avaient été rangées dans leurs sections respectives, selon l'ordre des chiffres et sous-chiffres, attendant la révision. Mais ce sont pour les cartes d'auteurs et d'anonymes, 27 séries recommençant toujours l'alphabet. Cependant les auteurs polygraphes, les publications anonymes qui embrassent des matières diverses, les recueils académiques, politiques, historiques, ont fourni leurs contingents à plusieurs sections, sans compter les parties d'un même ouvrage, les ouvrages d'un même auteur, les fascicules et les tomes d'une même collection qui auraient pu s'égarer dans des lieux différents, par l'effet des insertions diverses à de longs intervalles. On ne rapprochera jamais tous ces membres épars, si l'on n'a pas un catalogue par ordre alphabétique de toutes les sections fondues en une série unique, c'est-à-dire un dictionnaire onomastique universel des auteurs, avec la liste complète de leurs ouvrages sous leurs noms.

« Il n'était pas permis de déranger, avant d'avoir fini la révision de toutes les matières, la distribution des doubles cartes dans chaque série. Force était donc de faire de secondes cartes d'auteurs pour cette série alphabétique générale.

« Heureusement, les mouvements qui ont remué déjà une grande partie de la Bibliothèque ont occasionné la découverte des bulletins

rédigés par Clément, et qui avait formé la minute du catalogue par noms d'auteurs en 1720.

« Ce catalogue, interfolié depuis cette époque, s'était grossi jusqu'à 45 volumes in-folio. Les marges, les feuillets blancs ajoutés s'étaient chargés d'inscriptions successives pendant plus d'un siècle, pour toute la partie non imprimée (les dix sections historiques, les quatre de sciences et arts, celle du droit civil, celle des miscellanées). Toutes ces inscriptions, confuses et imparfaites, ont été relevées en ordre et plus nettement sur des bulletins de même dimension que ceux de Clément.

« Pour la partie imprimée, les 6 volumes in-folio ont été coupés de manière que l'on pût coller, sur des bulletins égaux aux premiers, d'abord en tête les noms d'auteurs contenus dans les tables à la fin des volumes, puis sous ces noms tous les articles qui s'y rapportaient; opération plus prompte et moins dispendieuse que la copie.

« Les suppléments manuscrits de la partie imprimée, lesquels se composent de 40 volumes petit-infolio en reliures mobiles, ont été relevés sur des bulletins semblables.

« On fait maintenant, pour les livres entrés par le dépôt légal, une même transformation en bulletins d'auteurs des 46 volumes du *Journal de la librairie*. Elle avance.

« Tout cet ensemble de bulletins par noms d'auteurs et par titres d'anonymes sera la souche d'un catalogue alphabétique se prêtant à des additions sans limites, et dans lequel chaque insertion pourra être à l'instant contrôlée par l'inspection du compte ouvert à chaque auteur, à chaque œuvre anonyme ou collective.

« Les bulletins déjà faits remplissent 376 boîtes, contenant, terme moyen, chacune 300 auteurs, 400 articles.

« Je ne puis noter que sommairement les principaux résultats; si j'entrais dans les détails, je parlerais encore d'une fusion des fonds Falconnet, Langlès, Grégoire, etc. Mais je ne dois pas oublier un répertoire sur cartes des ouvrages réunis comme plus précieux ou plus rares dans ce qu'on appelle la réserve, et le classement de 250 000 cartes de pièces diverses aidant beaucoup, dès à présent, au service.

« Un grand et utile complément du catalogue universel alphabétique, ce sera le relevé sur bulletins des collections de pièces, soit séparées, soit mêlées aux livres, relevé qui se poursuit avec persévérance.

§ 4. *Travail sur les livres : Rangement.*

« Pendant que les écritures et les classements de cartes occupaient une partie des travailleurs, il fallait remettre en ordre et disposer pour le récolement et la fusion ce résidu de 220 000 volumes entassés sous les combles, ou disséminés ailleurs par petites masses, ou cachés dans des coins obscurs.

« Voici les opérations par lesquelles on est parvenu à débrouiller ce pêle-mêle, et à le convertir en division de bibliothèque.

« D'abord numérotage de cent cinquante salles du département, *mesurage de la contenance des rayons, salle par salle pour les trois formats*, afin que, dans les innombrables mouvements qu'allait nécessiter le rangement des livres par affinité de matière, la place fût assignée d'avance à chaque section, et qu'il n'y eût point d'encombrement ;

« Ensuite le *lettrage*, l'action d'une main intelligente prenant les les 220 000 volumes les uns après les autres, et écrivant au crayon, sur la feuille de garde, la lettre caractéristique de la matière ;

« Puis le *rondage*, l'action des mains vulgaires employées à coller sur le dos de chaque volume un rond de papier qui portait cette lettre lithographiée ;

« Alors l'assemblage des matières par le rapprochement des lettres semblables ;

« Enfin le rangement dans chaque matière des volumes par ordre alphabétique de noms d'auteurs et de titres d'anonymes.

« Le produit de cette opération équivaut immédiatement à une acquisition de 200 000 volumes, car on les possédait sans pouvoir en user. De plus, facilité de reconnaître les doubles, de compléter les ouvrages défectueux, de prévenir les doubles achats, de mettre en présence l'une de l'autre les deux grandes divisions de livres (savoir : le porté et le non porté), afin de ménager la fusion de la seconde dans la première.

« Ainsi tous les livres sont rangés. Pour parfaire le rangement, on n'a plus qu'à l'étendre à d'anciens résidus d'ouvrages périodiques en feuilles ou en livraisons, dont le triage va s'achever par les soins d'une seule personne en moins de quatre mois, et fournira, fournit même déjà des compléments à un grand nombre de collections.

« On peut dire que le plus fort et le plus pénible de la tâche entreprise est fait aujourd'hui ; les éléments en cartes, bulletins, instruments de concordance, livres, sont créés, ordonnés ; la marche est assurée, le progrès infailliblement accéléré de jour en jour.

§ 5. *Commencement et avancement des travaux définifs du catalogue.*

« On a commencé les travaux définitifs du catalogue, savoir : la révision et la correction minutieuse de la description bibliographique des cartes, les rectifications des classements, les insertions du non porté dans le porté.

« Ces travaux se sont appliqués à sept matières; voici ce qu'ils ont produit :

« *Jurisprudence* (lettre F). La double carte des matières et d'auteurs, revue entièrement pour les nos 1 à 1590 de l'in-fol.

« *Histoire grecque et romaine* (lettre J). L'in-fol. est terminé. On insère jour par jour les nouvelles entrées.

« *Histoire de France* (lettre L). L'in-fol. est achevé, le non porté inséré.

« *Histoire d'Angleterre* (lettre N). La double carte achevée pour les trois formats; les insertions des nouvelles entrées se font jour par jour.

« *Médecine* (lettre T). Révision et intercalation du non porté terminées, et à jour pour les livres qui entrent chaque semaine.

« *Sciences mathématiques* (lettre V). In-fol. terminé; insertions à jour.

« *Jeux, magie, variétés* (lettre Z ancien). In-fol. comme pour l'article précédent.

« Déjà ont disparu du fonds des résidus l'in-fol. des lettres J, L, N, T, V, Z ancien, l'in-4° et l'in-8° de l'N et une partie du T in-8°.

« Il faut ajouter que toutes les collections de journaux, les mémoires de sociétés savantes et les publications périodiques de ce genre, dont la tête est comprise dans la partie cataloguée, se complètent sur les catalogues en même temps que sur les rayons, au fur et à mesure des entrées, par le moyen d'une série de cartes formant autant de comptes ouverts que de collections.

§ 6. *Résultats obtenus déjà.*

« En terminant cet exposé de la situation des travaux du catalogue dans le département des imprimés, je ne saurais trop insister pour faire remarquer combien elle diffère de l'état qui l'a précédée, et par les avantages présents et surtout par les conséquences pour l'avenir.

« Maintenant, plus de livres placés arbitrairement ou jetés par hasard en dehors du système général; disponibilité de tout ce qu'on possède; accès ouvert partout aux besoins du service.

« Pour le travail même du catalogue, dans l'ancienne complication des suppléments continués par inscriptions sur registres, plus on ajoutait d'articles, plus s'accroissait la confusion, plus les voies s'obstruaient. Avec nos cartes de matières et d'auteurs, avec notre série générale de bulletins et nos résidus mis en ordre à mesure qu'on avance, les intercalations deviennent plus expéditives et plus sûres.

« Le catalogue peut désormais prendre une extension indéfinie par sa mobilité élastique ; il n'y a plus à craindre d'embarras, d'embrouillements qui arrêtent un jour les catalogueurs, et les contraignent à tout recommencer. On n'a qu'à poursuivre le système et les procédés d'intercalation désormais fixés.

« Et, pour le service public, pour le service des acquisitions, les nouveaux répertoires, dans l'état actuel, sont déjà d'une utilité remarquable.

§ 7. *Conclusion.*

« Malgré tous mes efforts pour rendre autant que possible ma parole explicative et claire dans cet exposé, je sens mieux que personne combien il est insuffisant pour quiconque n'a pas vu en totalité nos salles, nos livres, nos écritures, le matériel et la pratique de nos travaux. Aussi désirai-je vivement que des juges autorisés, compétents, nous visitent et s'enquièrent à fond, sérieusement, de la vérité.

« Quel que soit le succès de cette instruction, je ne décline pas pour mon compte la responsabilité. Je veux seulement la replacer dans la mesure et dans les conditions d'où quelques personnes seraient tentées de la faire sortir par ignorance de la loi qui nous régit. On a souvent reproché au directeur de n'achever point le catalogue. On ne s'adressait pas à qui de droit.

« Comme conservateur du département des imprimés, je suis, pour tout ce qui a dû s'y faire, responsable de moitié avec mon collègue depuis que j'eus l'honneur de lui être associé. Mais en qualité de directeur, il faut bien qu'on le sache, n'ayant aucun pouvoir de contrôle sur les travaux intérieurs des départements, retenu en dehors par le droit *exclusif* des conservateurs sur leurs gouvernements respectifs, je ne saurais encourir l'imputation de ce qui s'y fait ou ne s'y fait pas.

« Après avoir rempli un devoir d'administration, j'ai à remplir un devoir d'équité en rendant témoignage au mérite d'un homme dont les avis et la coopération nous ont été et nous sont toujours, à mon collègue et à moi, d'un secours inappréciable.

« Il ne faut pas que des fonctionnaires excellents et modestes, non moins recommandables par leurs connaissances et leur habileté que par leurs longues années de service, languissent ignorés de l'autorité, et travaillent sous le nom et au profit d'autrui. Je crois me conformer à votre esprit de justice autant que m'acquitter d'une dette de conscience et d'honneur en vous demandant toute votre bienveillance pour M. Richard, que d'un commun accord nous avons placé à la tête du bureau du catalogue depuis près de quatre ans.

« Agréez, monsieur le ministre, l'hommage de mon respect,

« NAUDET. »

Paris, 20 février 1847.

Vestiges de la domination des princes de Lusignan dans l'île de Chypre. Fragment d'un mémoire de M. Mas-Latrie sur *Nicosie, ses souvenirs historiques et sa situation présente.*

« J'étais heureux de me voir enfin à Nicosie, au centre de l'île de Chypre, à l'ancienne capitale de nos rois Lusignans, près de l'église de Sainte-Sophie où ils étaient sacrés, près des palais et des châteaux où ils avaient résidé. Ces lieux que je n'avais pu connaître qu'au moyen de livres et de textes, je les avais sous mes yeux; l'histoire de ces princes dont je m'étais occupé avec suite depuis quelque temps, j'en voyais les témoins : Nicosie était pour moi comme le résumé, comme la confirmation de tout ce que j'avais lu sur leur règne de trois siècles en Orient, comme le monument justificatif le plus important de leur histoire. Je me disposai à explorer les témoignages de son passé et à étudier avec le même soin les détails de la situation actuelle de l'île, certain de trouver dans ce double examen de précieux rapprochements.

« Le lendemain, dès mon réveil, je profitai des premières lueurs du jour pour aller sur les terrasses du couvent jouir de la vue de la ville, que je regardais, dans ma satisfaction, comme une vraie conquête. Nicosie rappelle Florence, a dit un voyageur ; je préférai la comparer à Lucques. Quand on arrive par la porte de Famagouste, ou qu'on regarde la ville du côté d'Haïa-Paraskevi, d'où le coup d'œil est le plus beau, Nicosie paraît au milieu des prés comme une couronne de créneaux surmontée d'une aigrette de palmiers, d'orangers et de minarets, au milieu desquels domine la grande mosquée de Sainte-Sophie. Ainsi s'élève Lucques dans les vertes prairies du

Serchio, avec son diadème de tours, d'églises et de grands arbres, que Fazio peint d'un mot :

Andando, noi vedemmo in picciol cerchio
Torreggiar Lucca, a guisa d'un boschetto
E donnearsi con Arno e con Serchio.

Dittamondo, VIII, 6.

« J'apercevais devant moi, au midi, la haute montagne de Sainte-Croix, où était autrefois une abbaye de bénédictins, remplacés aujourd'hui par des Caloyers de Saint-Basile; à droite, le groupe de Macherà, dont le soleil naissant faisait briller les sommets couverts de neige; j'avais au nord la barrière des grandes montagnes de Buffavent, sur laquelle s'élevaient dans le lointain les cinq rochers aigus du Pentedactylon, et plus près les ruines du palais de la Reine, château fort des Lusignans, qui semble avoir été construit sur les crêtes pour surveiller à la fois Nicosie et Cérines. Dans la plaine, autour de la ville, sont disséminés quelques villages : Omoloïtades, Haïos-Demetis, Palouriotissa, Kaïmakli, les plus rapprochés, devaient être renfermés dans la vaste enceinte élevée par les princes français autour de Nicosie. Je distinguais à des distances plus grandes les peupliers de Strovilo, qui abritèrent Henri II et Hugues IV mourants; d'un autre côté, vers l'orient, les bois de mûriers de Kythrea, canton délicieux qui paraît être la Cythère de Chypre, non moins chère à Vénus que l'île de Cérigo :

Est Amathus, est celsa mihi Paphus, atque Cythera,
Idaliæque domus.

Æneid., X.

« Le quartier grec occupe toute la partie méridionale de la ville, depuis la porte de Famagouste. A côté, vers la porte de Paphos et comme sous la protection du couvent latin, se trouve le petit quartier maronite, composé d'une vingtaine de maisons que je voyais sous la terrasse; un peu au delà et au nord du couvent est le quartier des Arméniens, plus nombreux et surtout plus riches que leurs voisins. Les Turcs se sont établis dans la partie la plus septentrionale de la ville; groupés autour de la porte de Kérinia et du sérail, ils semblent avoir choisi les rues les plus éloignées des deux entrées par où les ghiaours viennent le plus souvent à Nicosie. Ils évitent ainsi partout le voisinage bruyant des chrétiens, et gagnent les hauteurs ou les lieux écartés pour y établir leurs paisibles demeures. A Constantinople, à Smyrne, à Jérusalem, à Alexandrie, à Alger,

comme en Chypre, dans toutes les villes où habitent musulmans et chrétiens, les deux peuples sont juxtaposés, jamais mélangés.

« Je ne sais ce qu'était anciennement le couvent latin de Nicosie où je me trouvais; son église me semble peu ancienne, mais il existe dans la cour des armoiries royales et un écu sur marbre d'un chevalier franc-arménien qui remontent certainement aux Lusignans. Le mur d'enceinte du couvent renferme un jardin, plus régulier que ne le sont ordinairement les jardins des Orientaux, et d'une végétation merveilleuse. »

(*La suite au prochain numéro.*)

III.

BIBLIOGRAPHIE (1).

23. — *Mémoire de l'Académie royale de Metz.* Lettres, sciences, arts, agriculture; 27e année. 1845-1846. In-8° de 22 feuilles 1/2. Metz, imprimerie de Lamort; Paris, librairie de Derache.

24. — *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône.* Années 1844-1845-1846. In-8° de 20 feuilles 1/2. A Châlons-sur-Saône, imprimerie de Depissieu.

25. — *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève,* tome IV. Genève, imprimerie de Ramboz, librairie de Jullien fils. Paris, librairie de Dumoulin. In-8° de 419 pages, avec planches. Prix..... 9 fr.

Ce volume contient les sept morceaux dont voici les titres : Des abbayes ou sociétés laïques de Genève, par Louis Sordet. — Recueils de renseignements relatifs à la culture des beaux-arts à Genève, par J. J. Rigaud, ancien premier syndic ; première partie : dès les temps anciens jusqu'à la fin du XVIe siècle. — Notice biographique sur M. Henri Boissier, professeur à l'Académie de Genève, par Edouard Mallet. — Description de l'église de Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève, par J. D. Blavignac. — Recherches au sujet des titres remis à la garde de MM. de Fribourg après la journée de Payerne, par Louis Sordet. — Notice sur François Bonivard, prieur de Saint-Victor, et sur ses écrits, par J. J. Chaponnière. — L'inscription de Gondebaud à Genève, par Edouard Mallet.

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

26. — *Papiers d'Etat* du cardinal de Granvelle, d'après les manuscrits de la bibliothèque de Besançon ; publiés sous la direction de M. Ch. Weiss. Tome VI. In-4° de 80 feuilles 1/2. Imprimerie royale à Paris.

Collection de documents inédits sur l'histoire de France, publiés par ordre du roi et par les soins du ministre de l'instruction publique. 1re série, Histoire politique.

27. — *Poésies du roi François Ier*, de Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême ; de Marguerite, reine de Navarre ; et correspondance intime du roi avec Diane de Poitiers et plusieurs autres dames de la cour ; recueillies et publiées par M. Aimé Champollion-Figeac. In-4° de 31 feuilles 1/2, plus 4 *fac-simile* et une pl. Paris, Imprimerie royale, librairie de F. Didot. Prix..... 30 fr.

28. — *Recherches sur les îles du Cotentin* en général, et sur la mission de S. Magloire en particulier ; par C. de G. (de Gerville), correspondant de l'Institut. In-8° de 3 feuilles. Imprimerie de Gomont, à Valogne.

29. — *Us et coutumes de la mer*, ou collection des usages maritimes des peuples de l'antiquité et du moyen âge ; par J. M. Pardessus, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres). Deux volumes in-4° ensemble de 141 feuilles. Imprimerie royale, à Paris.

J. DE G.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.